

-----TRANSACTIONS-----

HONORAIRES TTC* SUR NET VENDEUR A LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR *à partir du 01 janvier 2022*

Inférieur à 20 000 €	Forfait 2 400 €
20 001 € à 40 000 €	8,5 %
40 001 € à 80 000 €	7,3 %
80 001 € à 150 000 €	6,3 %
150 001 € à 220 000 €	5,7 %
220 001 € à 250 000 €	5 %
250 001 € à 300 000 €	4,5 %
300 001 € et plus	4 %

-----LOCATIONS-----

HONORAIRES TTC*

Visite, constitution du bail et rédaction du bail :
montant du loyer × 1,25

+ État des lieux (entrée et sortie comprises) :
120€ (pour un logement de 50 m² et moins)
ou 180 € (pour un logement de plus de 50 m²)

Honoraires partagés pour moitié entre le bailleur et le locataire

***Dont TVA à 20 %**